

Le 9 juillet 2025

Monsieur, Madame

Le conseil a décidé de maintenir l'aide financière pour les enfants qui, cet été, participeront aux centres de loisirs, à des camps, des colonies, des stages d'équitation ou autre ...

Une aide de 6 euros par jour et par enfant sur un maximum de 15 jours soit 90 euros. Elle concerne les enfants jusqu'à 14 ans (2011) et elle est accordée sur présentation à la mairie, de la facture acquittée et dans la limite de la facture, d'un RIB, avant fin septembre.

Pour tous renseignements : **06 76 03 37 11**